AR Prefecture
006-210600912-20250411-2025_22-DE
Reçu le 14/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2025

Ville de Peille

Département des Alpes-Maritimes

Arrondissement de Nice

Délibération n°2025_22

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le sept avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, Mme Christine MOLINO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :
Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale
M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire
M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint spécial, à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale
M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal, à M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal

Absents excusés : M. Adrien ARSENTO, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

Objet de la délibération : Budget annexe du fournil communal de PEILLE – Affectation des résultats Exercice 2025

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe du fournil communal.

Il indique que Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe du fournil communal fait apparaître un résultat excédentaire cumulé de fonctionnement de **3 606,78€** et un résultat excédentaire cumulé d'investissement de **35 515,49€.**

Il est proposé au conseil municipal l'affectation au budget primitif 2025 du budget annexe du fournil communal comme suit :

Section de fonctionnement :

- 3 606,78€ au compte report à nouveau créditeur (compte 002)

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20250411-2025_22-DE
Reçu le 14/04/2025

Section d'investissement :

- **35 515,49€** au compte report à nouveau créditeur (compte 001).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats du budget annexe du fournil communal de Peille pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance le 11 avril 2025

la secrétaire de séance
Béatrice ELLUL

le Maire,
Cyril PIAZZA.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.